EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260309-2026211-DE

Séance du 9 mars 2026
Délibération n° 2026-2-11

Délibération : RYTHMES SCOLAIRES

Date de la convocation : 2 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 13 - Procurations : 1 - Votes : 14

L'an deux mil vingt six
Le lundi neuf mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, SCUDELLER Aurélie, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etaient absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à Daniel ROPERS), LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : SCUDELLER Aurélie.

RYTHMES SCOLAIRES

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) rappelle la possibilité de déroger à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et demi. Lors du conseil d'école du 3 février 2026, le vote a été unanime pour demander une nouvelle dérogation et appliquer la semaine d'école à 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** de demander une nouvelle dérogation de 3 ans afin de continuer à organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi à compter de la rentrée 2026.

Le Maire,

Daniel ROPERS